

Délibération n° 2015-5 du 19 février 2015 portant affectation du résultat de 2014

L'an deux-mille-quinze, le dix-neuf février, à dix-huit heures, le Comité syndical d'Euralys Syndicat intercommunal s'est réuni en mairie de Deûlémont, salle du conseil, sous la présidence d'Alain Detournay.

Date de la convocation : 13 février 2015.

Nombre de membres en exercice : 14.

Présents votants (13) :

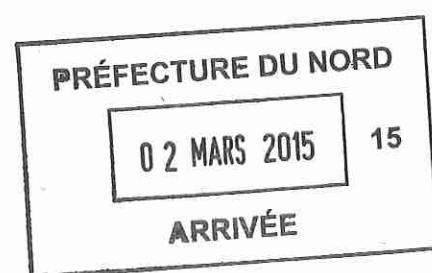
- Alexandre Beeuwsaert, 1^{er} délégué de Bousbecque ;
- Véronique Playoust-Garnier, 2^e déléguée de Bousbecque ;
- Alain Detournay, Président, 1^{er} délégué de Comines ;
- Jean-Claude Boutry, 2^e délégué de Comines ;
- Christophe Liénart, 1^{er} délégué de Deûlémont ;
- Emmanuel Wambre, 2^e délégué de Deûlémont ;
- François Dedryver, 2^e délégué d'Halluin ;
- Jacques Rémony, 2^e Vice-président, 1^{er} délégué de Linselles ;
- Yves Lefebvre, 2^e délégué de Linselles ;
- Jean-Jacques Veroone, 1^{er} délégué de Warneton ;
- Nicolas Déan, 2^e délégué de Warneton ;
- Jean-Gabriel Jacob, 1^{er} Vice-président, 1^{er} délégué de Wervicq-Sud ;
- Annie Deltour, 2^e déléguée de Wervicq-Sud.

Absents excusés donnant pouvoir (1) :

- Gustave Dassonville, 1^{er} délégué d'Halluin (à M. Dedryver).

Présents non-votants (7) :

- Élodie Haquette, suppléante de Véronique Playoust-Garnier, 2^e déléguée de Bousbecque ;
- Martine Hoflack, suppléante d'Alain Detournay, 1^{er} délégué de Comines ;
- Pascal Legrand, suppléant de Jean-Claude Boutry, 2^e délégué de Comines ;
- Cédric Lemay, suppléant de Christophe Liénart, 1^{er} délégué de Deûlémont ;
- Anne-Sophie Facon, suppléante d'Emmanuel Wambre, 2^e délégué de Deûlémont ;
- Yvon Cornille, suppléant de Jean-Gabriel Jacob, 1^{er} délégué de Wervicq-Sud ;
- Cathy Lefebvre, suppléante d'Annie Deltour, 2^e déléguée de Wervicq-Sud.



Délibération n° 2015-5 du 19 février 2015 portant affectation du résultat de 2014

LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu sa délibération n° 2014-18 du 27 mai 2014 portant budget primitif pour 2014, modifiée par sa délibération n° 2014-25 du 16 octobre 2014 ;

Vu sa délibération n° 2015-3 du 19 février 2015 relative au compte administratif de 2014 ;

Considérant que l'instruction budgétaire et comptable impose aux communes et groupements de communes de procéder à l'affectation des résultats obtenus au compte administratif ;

Considérant qu'en section de fonctionnement, le résultat comptable de l'exercice constaté au compte administratif de 2014 est un déficit de 29 519,31 € ; que, compte tenu de l'excédent des exercices antérieurs d'un montant de 58 772,57 €, le résultat reporté s'élève à 29 253,26 € ;

Considérant qu'en section d'investissement, le résultat comptable de l'exercice constaté au compte administratif de 2014 est un excédent de 5 189,63 € ; que, compte tenu de l'excédent des exercices antérieurs d'un montant de 4 142,57 €, le résultat reporté s'élève à 9 332,20 € ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité :

Article unique. — Le résultat de l'exercice 2014 est affecté au budget de 2015 comme suit :

- section de fonctionnement 29 253,26 €
- section d'investissement 9 332,20 €

Transmis en préfecture le 26 FEV. 2015

Acte certifié exécutoire à dater de ce jour.



Pour extrait conforme

Le Président,

ALAIN DETOURNAY